

## Habilitation au vol de nuit



### L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

### LES PRIVILÈGES DE LA LICENCE :

L'habilitation au vol de nuit permet de voler du coucher au lever du soleil, poser de nuit sur des aéroports homologués et hélisurfaces équipées.



### LES HÉLICOPTÈRES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- BELL 206
- ROBINSON 44



### LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

- Être titulaire d'un PPL(H) valide
- Être titulaire de la QT de l'hélicoptère utilisé pour le stage de vol de nuit
- Détenir un certificat médical de classe 2 délivré par un médecin DGAC
- 100 h de vol en tant que pilote d'hélicoptère après délivrance de sa licence dont 60 h en qualité de commandant de bord et 20 h de navigation
- 10 h de vol sans visibilité

ATO N°0269

**LA FORMATION THÉORIQUE :**  
10 h en présentiel

**LA FORMATION PRATIQUE :**  
(5 h)  
3,5 h de vol en double commande (dont 1 h de navigation)  
1,5 h de vol en solo

*Durée maximale de la formation :*  
6 mois

*Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre niveau initial en entrée de formation et de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.*



FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURES DE VOL
B206	Nous consulter	5 h en double commande + 10 h de cours théoriques
R44		